

**Mouvements sur les postes comptables de catégorie C1  
(emplois de Chef de service comptable (CSC) des catégories 1 à 5)**

**2017-1 : période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2017**

**CAP des 6 et 7 octobre 2016**

**DECLARATION LIMINAIRE**

Madame la Présidente,

Avant d'aborder l'objet de cette CAP, Solidaires Finances Publiques souhaite élargir le propos à des sujets qui recouvrent des choix politiques et qui conditionnent la gestion du service public.

**I – Une nouvelle saignée programmée dans les effectifs 2017 : le déclin empire**

Notre principal désaccord avec le Directeur général réside dans le fait que nous considérons que la DGFIP est en péril alors qu'il ne reconnaît qu'une situation tendue.

Quand nous affirmons que les évolutions structurelles sont trop rapides, qu'elles menacent le professionnalisme et le maillage territorial, qu'elles obscurcissent l'avenir professionnel des cadres et des agents, et qu'elles ne constituent en rien une solution, le Directeur Général prétend qu'elles sont raisonnables et mesurées et qu'au contraire elles participent d'une forme de protection pour la DGFIP dans la mesure où elles démontrent nos capacités d'adaptation et d'adaptabilité.

**La question de l'emploi demeure le sujet de discorde entre nous.**

Le Directeur général précise que «le nombre des suppressions d'emplois l'an prochain à la DGFIP, qui s'exprime exclusivement en "équivalents temps plein" (ETP), est fixé à 1.630 en l'état actuel du PLF, c'est-à-dire avant son examen par le Parlement, ce qui représente 500 de moins qu'en 2016 ».

Selon lui, l'inflexion dans le volume des suppressions d'emplois résulte de son action auprès des autorités de tutelle, en lien avec l'arrivée programmée du prélèvement à la source (PAS).

Nous considérons pour notre part que « l'effort » (300 suppressions effectives de moins que l'année dernière) marque son échec.

En effet, les 1 800 suppressions d'emplois réelles cumulées aux restructurations qui se poursuivent vont encore réduire nos capacités d'action et notre professionnalisme ainsi qu'accentuer les tensions et dégrader les conditions de vie au travail.

Pour arrêter cette politique qui remet en cause le service public républicain, les syndicats Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques et FO DGFIP exigent dès maintenant l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et des restructurations ainsi que le renforcement des moyens humains et budgétaires.

Ils appellent les personnels des Finances publiques :

- à **s'engager dans toutes les actions locales et nationales** qui seront organisées sur l'ensemble du territoire à compter du 10 octobre et jusqu'à la fin de l'année
- et à **se mobiliser le 15 novembre dans une journée de grève nationale.**

## **II – L'accès aux postes comptables**

Il y a un an, lors de la CAP du mouvement 2016-1, les élus de Solidaires Finances Publiques mettaient en exergue « **les difficultés que vont rencontrer les collègues dont le poste comptable est supprimé pour se repositionner et celles des cadres qui souhaitent une promotion sur un poste comptable.**

*Il est manifeste que ces restructurations ont pour effet collatéral de fermer l'accès aux postes comptables aux cadres administratifs et ce n'est pas la récente mise en place à dose homéopathique des dispositifs de fin de carrière qui donnera à ces mouvements une fluidité suffisante ».*

Ce mouvement 2017-1 confirme hélas ce que nous avons dit et le dispositif PPCR n'a en rien modifié les choses.

Pour **remédier à ce blocage des carrières, Solidaires Finances Publiques exige :**

- la **réduction des délais de séjour** afin de faciliter la fluidité notamment en fin de carrière ;
- la **création d'emplois de Chefs de service comptable de nature administrative** et par la suite l'ouverture d'une véritable carrière administrative ;
- une **linéarité de carrière** selon les modalités suivantes :

pour AFIPA : HEA 3 : indice brut 1216, indice majoré 963,  
pour IP : HEA 1 : indice brut 1100, indice majoré 881,  
pour IDIV : indice brut 1015, indice majoré 821.

(cf. nos diverses expressions et notamment comptes rendus de GT) .

## **III – Le mouvement 2017-1**

Ce mouvement se caractérise par :

- un **blocage sans précédent des possibilités de promotion à l'ancienneté (25 postes en promotion toutes catégories confondues sur 145 mouvementés et 1173 demandes)**
- alors même que les **promotions sur place sont soumises à quota**
- et que les nombreuses **mutations prioritaires n'épuisent pas le nombre de cas restant à régler lors des prochains mouvements (soit environ 200 cadres concernés).**

Face à cette situation de nombreux cadres nous ont mandatés pour vous dire qu'il faudrait que la DG prenne conscience de l'impact très négatif de cette gestion sur la motivation des cadres concernés.

**Que compte faire la Direction générale pour régler ces problèmes ?**

Plus précisément :

**- sur les postes HEC**

La DG a décidé d'innover en proposant une affectation d'AFIPA en avancement d'hoirie sur le cycle suivant faute de candidature d'AFIP de niveau requis.

Si nous ne contestons pas cette solution qui est un plus pour la mission (pas de poste laissé vacant) et qui a des effets positifs en cascade, nous demandons que cette promotion soit hors quota. D'ailleurs, que se passerait-il si la situation venait à se reproduire avant la fin des deux plages ouvertes de 10 cadres chacune ? Comment la DG gérerait-elle ce blocage ?

Solidaires Finances Publiques propose outre un quota porté à 20 % pour les AFIPA que les postes non demandés par des AFIP soient pourvus par des AFIPA hors quota.

Nous rappelons également que le critère de l'ancienneté en HEB est inégalitaire car les deux filières ne sont pas à égalité pour des raisons historiques (pas de HEB en filière fiscale) .

**- sur les postes HEB**

21 postes mouvementés : 6 mutations, 5 promotions sur place (PSP), 5 sur nouvelles entités (NE), 2 affectations sur postes sensibles et 3 promotions à l'ancienneté (3 AFIPA).

**- sur les postes HEA**

34 postes mouvementés : 19 mutations, 5 PSP, 6 sur NE, 1 sur poste sensible et 3 promotions à l'ancienneté (2 AFIPA, 1 IDIV et aucun IP).

**- sur les postes HEA-1 (ex-1040)**

44 postes mouvementés : 12 mutations, 15 PSP, 9 sur NE

8 promotions à l'ancienneté : 2 AFIPA, 4 IP (dont 2 IDIV ex IP) et 2 IDIV

**- sur les postes 1015**

41 postes mouvementés : 3 mutations, 17 PSP, 11 sur NE, 1 poste sensible

9 promotions de droit commun : 2 AFIPA, 4 IP et 3 IDIV

	Postes mouvementés	Mutations	Promotions sur place	Promotions nouvelles entités	Postes sensibles	Promotions à l'ancienneté	
<b>HEC</b>	5	3				2	1 AFIP 1 AFIPA
<b>HEB</b>	21	6	5	5	2	3	3 AFIPA
<b>HEA</b>	34	19	5	6	1	3	2 AFIPA 1 IDIV
<b>HEA-1 ex 1040</b>	44	12	15	9		8	2 AFIPA 4 IP(dont 2 IDIV ex IP) 2 IDIV

<b>1015</b>	42	3	17	11	1	10	3 AFIPA 4 IP 3 IDIV
<b>Total</b>	<b>146</b>	<b>43</b> dont 39 mutations en priorité suite à reclasse ment	<b>42</b>	<b>31</b>	<b>4</b>	<b>26</b>	<b>1 AFIP</b> <b>11 AFIPA</b> <b>8 IP (dont 2</b> <b>IDIV ex IP)</b> <b>6 IDIV</b>

Devant une **situation aussi catastrophique**, il est urgent **pour Solidaires Finances Publiques** que la DG définisse une **véritable stratégie de GPEEC** en y associant les organisations syndicales au sein de groupes de travail.

#### **IV – Situation des IDIV ex-IP**

Alors que la DGFIP a reconnu depuis 2014 aux IDIV HC ex-IP des règles de gestion identiques à celles des IPFIP, Solidaires Finances Publiques demande leur reversement statutaire dans leur grade d'origine.

Solidaires Finances Publiques tient à remercier le bureau RH-1B pour son accueil, sa grande disponibilité ainsi que pour la qualité de ses travaux.

### **COMPTE RENDU**

Madame PELATA, Sous-directrice de l'Encadrement et des relations sociales préside cette CAP.

L'administration centrale apporte les éléments de réponse suivants concernant :

- **les sujets généraux** (suppressions d'emplois, restructurations, reclassement...) : les propos relayent le discours du Directeur général à savoir que « la DGFIP est en mouvement », qu'il y a « nécessité de ne pas figer les choses car ce serait pire »...Concernant PPCR, elle précise que le ministre a validé les plans directionnels proposés.
- les « **doubles saltos** » : elle indique que la DG ne reviendra pas sur ce sujet, c'est non.
- l'abandon temporaire du **séquençage des mouvements** : elle rejette la demande.
- nos propositions sur l'**accès à HEC** : ce sujet sera traité dans le cadre du groupe de travail sur les règles de gestion A+.
- **le mouvement 2017-1** : elle reconnaît la situation de blocage dénoncée dans nos propos liminaires (comment pourrait-il en être autrement ?) et précise que ce sujet sera débattu en groupe de travail.

**L'administration a décidé de modifier le projet :**

- par une nomination suite à un décès (ouverture d'un poste générant une promotion suivie d'une cascade »,
- par le report des quotas de PSP non utilisés dans le grade d'AFIPA vers les autres grades.

**Solidaires Finances Publiques a évoqué la situation des collègues confrontés à la question de la cotisation à la pension civile en cas de déclassement.**

Faut-il rappeler qu'en ce qui concerne la pension civile, deux situations peuvent se présenter :

- soit le cadre a été détaché plus de 4 ans en continu dans le statut d'emploi de CSC

il pourra solliciter l'autorisation de bénéficier des dispositions des articles L15-II et R27 à R30 du code des pensions civiles et militaires de retraite afin de continuer à cotiser, à titre personnel, sur l'indice et le chevron détenus pendant au moins 6 mois à la date du déclassement. La durée de ce maintien de cotisation est limitée à 10 ans.

- soit le cadre a été détaché pendant moins de 4 ans dans le statut d'emploi de CSC

la possibilité de cotiser au titre du L15 ne peut pas être accordée. La cotisation à la pension civile sera précomptée sur l'indice correspondant au grade sur lequel le cadre est réintégré.

**La DG a indiqué avoir identifié les cas et être à la recherche d'une solution.**

**Les élus de Solidaires Finances Publiques ont été les seuls à voter contre les projets.**

Ils ont expliqué le sens de leur vote en séance. Ce n'est pas contre l'élaboration des projets ou contre les quelques modifications apportées qui sont conformes aux règles mais :

- **pour dénoncer la gravité de la situation** dans laquelle se trouve la DGFIP en termes de paupérisation des moyens humains et budgétaires,

- et face à une situation aussi bloquée en termes de carrières, **pour exiger que la DG définisse une véritable stratégie de GPEEC en y associant les organisations syndicales** au sein de groupes de travail.